

/GAS. L./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
~~TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI~~  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU PAYSANNAT  
~~RUANDA-URUNDI-GEBIED~~  
SERVICE DES TERRES

Kigali, le 4 mai 1962.-  
B.P.21, de



(1) N° 503/768 /L.R.57

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp : Parcelle n° 1  
à KIBUNGU.-

Monsieur le Préfet  
de et à  
K I B U N G U.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous demander de prendre toutes mesures utiles en vue d'interdire l'accès à la parcelle n° 1 du centre commercial de Kibungu, l'occupant, Monsieur CYANGABO Edouard, n'ayant donné aucune suite à mes lettres n°s 503/1962/112 du 10 décembre 1961 et 503/568 du 8 mars 1962 par lesquelles je lui demandais de me faire parvenir la somme de 370,-Fr, représentant le loyer du premier janvier au 31 juillet 1962 afférent à cette parcelle.

LE CHEF DU SERVICE DES TERRES,  
R. GRIETEN.-

Reçu à KIBUNGU
date : 4/5/62
N° : 835
Classement 735/02
à traiter par <i>Quhambu</i>

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Récépissé de versement — Stortingsbewijs

• AVIS IMPORTANT AU VERSO  
BELANGRIJK BERICHT OP KEERZIJDE

Objet Taxe entree et logs  
Voorwerp

Par. n. 1 cc. Kibungu

Versement — Storting

de .....  
van Act. entree Kibungu

Fr. ..... Ct. ....

pour le compte — voor rekening

Série 2 N° 00144

Reeks N°

de Recevoen de Impôts

van

à Kigali

te

N° du .....  
N° van reg. 218 7

L'agent des postes — De postbediende

